



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_6-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_8_6**

L' an deux mille vingt six, le lundi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 32

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : 25

Votants : 30

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Objet : Approbation du
Programme d'actions du Pacte
Local de Solidarité 2026**

Pouvoirs :

Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy
Madame MILLET Cécile a donné pouvoir à Madame CHAZE PLATON Géraldine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur ROBERT Xavier, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Dans le cadre du pacte local des solidarités, les fiches actions 2026 ont été validées lors du COPIL du 26 juin 2026. L'Etat versera les fonds directement à la Communauté de communes. A sa charge de les reverser aux partenaires en charge de la mise en œuvre des actions.

La Communauté de communes étant structure chef de file sur différentes fiche-actions, il convient que le Conseil communautaire acte la répartition suivante pour l'année 2026 :

- FA 1.1. Soutenir les démarches « d'aller vers » les parents les plus fragiles : 25 000 € en faveur du centre socio-culturel Revivre
- FA 1.2. Lieu ressource pour les familles : mieux soutenir et accompagner les enfants et familles précaires : 2 000 € en faveur de l'association Ilot Z'enfants
- FA 1.3. Mieux accompagner parents-enfants et jeunes adultes en termes de prévention et de santé mentale, formation Premiers secours en santé mentale : 2 000 €
- FA 2.1. Soutenir l'électrification des vélos des particuliers : 10 304 € en faveur de l'association Pignon Libre
- FA 2.2 : Proposer des navettes pour accéder à des services d'aide alimentaire : 3 500 € en faveur des Restos du cœur
- FA 2.3 : Création d'une antenne de Mobilité 07-26 : 13 000 € pour l'équipement de l'antenne (dont 3 000 € de la Communauté de communes en investissement) et un maximum de 1 500 € en fonctionnement en faveur de l'association Hors Clous.
- FA 4.1 : Proposer un accueil de jours pour des personnes en grande précarité, action conventionnée directement entre l'Etat et Alliances Générationnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE le programme d'actions 2026 du Pacte local de solidarité avec l'Etat, APPROUVE la répartition des financements décrite ci-dessus ; ces reversements feront l'objet d'une décision

modificative au budget principal 2025.

PREND NOTE de la participation maximale de 3000 € en investissement et 1500 € en fonctionnement de la collectivité pour la Fiche Action « création d'une antenne de mobilité 07-26 »

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_6-DE

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 06/07/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le